

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE210660001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc. pour la réalisation des travaux de la phase 2 de la rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 11 546 557,78 \$, taxes incluses (contrat : 9 743 930,62 \$ + contingences : 1 461 589,59 \$ + incidences : 341 037,57 \$ - Appel d'offres public 21-19072 (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE210660001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc. pour la réalisation des travaux de la phase 2 de la rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 11 546 557,78 \$, taxes incluses (contrat : 9 743 930,62 \$ + contingences : 1 461 589,59 \$ + incidences : 341 037,57 \$ - Appel d'offres public 21-19072 (2 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$
Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :
- Un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 14 avril 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué la stratégie de rénovation du Complexe Claude-Robillard qui s'étalera sur 6 ans, dans le but de maintenir les installations ouvertes le plus possible. Les services professionnels faisant l'objet du présent contrat incluent les travaux pour tout le bâtiment, sauf le sous-sol 2, qui fait l'objet d'un contrat séparé.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 100 jours. Parmi les 6 preneurs du cahier des charges, 2 regroupements de firmes ont déposé une soumission jugée conforme,

représentant 5 des 6 preneurs de cahier de charge. Il est à noter que 13 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, le principal amendement visant à modifier la Régie afin de permettre les regroupements de firmes et d'ainsi répondre aux besoins du contrat. Au terme du processus, un écart de 3,4% est observé avec l'estimation réalisée par le SGPI et un écart de 73,9 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est observé.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la structure de gouvernance mise en place pour veiller au suivi et recevoir une reddition de comptes pour les différents lots associés à la rénovation de l'installation. Les explications ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$
Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :
- Un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE210660001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.